

**Conseil d'arrondissement
Mai 2024**

QUESTION

Présenté par Marie-Claire CARRERE-GEE, Patrick VIRY, Stéphanie CLAUD, Jean-François ALEXANDRE et Marie-Louise DUHALDE au nom du groupe 100% 14^e

Dans une lettre du 27 mai 2022, le Préfet de Police a indiqué à la Maire de Paris que, sur les « axes essentiels pour la sécurité et le bon fonctionnement des pouvoirs publics, mes (ses) prescriptions visent à garantir la fluidité de la circulation des véhicules de sécurité et de secours ainsi que la fluidité des carrefours, notamment celui de la Porte d'Orléans / boulevard des Maréchaux. »

Il indiquait suggérer « de créer un aménagement cyclable sur un axe alternatif plus apaisé et sécurisé pour les cyclistes tel que celui passant par la rue du Père Corentin, la rue de la Tombe Issoire, la rue du Faubourg Saint-Jacques, la rue Soufflot puis le boulevard Saint Michel en alternant aménagement en dur et vélorue ».

Il poursuivait : « Néanmoins, si vous souhaitez aménager une piste bidirectionnelle sur l'avenue du Général Leclerc, il faudrait, pour tenir compte de mes prescriptions :

-mettre en sens unique le tronçon sud, ce qui permettrait de maintenir deux files de circulation et deux voies de bus, l'une en direction du nord, la seconde à contre sens. La circulation générale en direction du sud pourrait, quant à elle, être déviée sur la rue Jean Moulin ;

-maintenir le profil actuel sur le tronçon nord, à savoir, une piste unidirectionnelle, une file de circulation générale et une voie bus dans les deux sens de circulation ».

Il est manifeste que c'est face à l'obstination de la Mairie de Paris que le Préfet de Police, après avoir refusé une seconde fois votre projet en demandant une étude de circulation permettant de s'assurer de la circulation des véhicules d'intervention et de secours, a in fine déclaré ne pas s'opposer à votre décision, en alertant toutefois sur les risques de congestion, « en particulier avenue Jean Moulin ».

Madame la Maire, pourquoi votre adjoint continue-t-il à dire aux riverains que le projet de mise en sens unique de l'avenue du Général Leclerc aurait été « imposé » par la Préfecture de Police ?

